

CHARTRE NUMERIQUE

Cette charte, associée au règlement intérieur du réseau des médiathèques du Grand-Figeac, a pour objet de préciser les conditions d'utilisation des outils numériques.

Elle détermine les conditions générales d'utilisation des moyens informatiques ainsi que les responsabilités des utilisateurs en accord avec la législation.

Tout utilisateur est soumis à la présente charte. Le personnel des médiathèques se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès à toute personne qui ne la respecterait pas.

1. Conditions d'accès aux postes informatiques

L'accès aux postes informatiques et à Internet est libre, dans la limite d'une heure par jour et sous réserve de la disponibilité des postes.

L'accès aux postes informatiques pour les mineurs est soumis à la signature de la charte numérique par leur représentant légal.

Les enfants jusqu'à 8 ans doivent être accompagnés d'un responsable majeur pour toute utilisation des ressources numériques.

2. Conditions d'accès au wifi

Dans les médiathèques proposant une connexion wifi publique les usagers peuvent connecter leur matériel informatique personnel à internet.

L'utilisation d'internet via le réseau wifi se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

3. Conditions d'emprunt des tablettes numériques et liseuses

Tablettes : Les tablettes numériques sont prêtées pour un usage exclusif dans l'enceinte de la médiathèque. Le prêt est consenti sur présentation de la carte de lecteur ou d'une pièce d'identité pour les usagers non-inscrits.

Liseuses : Les liseuses peuvent être empruntées à domicile. Le prêt, d'une durée de 4 semaines non renouvelable, est réservé aux adhérents des médiathèques pour une utilisation privée.

L'accès aux tablettes ou aux liseuses pour les mineurs est soumis à la signature de la charte numérique par leur représentant légal.

En cas de perte ou de dégradation, l'emprunteur devra s'acquitter d'un montant forfaitaire de 100 € pour le remplacement du matériel.

4. Règles d'utilisation d'Internet

L'utilisation des outils et réseaux informatiques des médiathèques est soumis au respect de la législation en vigueur. Il est interdit de consulter, d'afficher ou de télécharger tout contenu contraire aux lois en vigueur en France.

Ainsi, sont interdites les consultations de sites :

- à caractère violent, pornographiques ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine. A fortiori, la consultation de sites mettant en scène des mineurs est également interdite (art. 227-23 et 227-24 du code pénal) ;

L'utilisateur s'engage par ailleurs à ne pas :

- télécharger ou transférer des fichiers illégaux ;
- contrevenir au droit des auteurs en téléchargeant ou reproduisant des œuvres protégées par la propriété intellectuelle ;
- utiliser les services Peer-to-Peer (P2P) ;
- afficher, créer, transmettre volontairement tout contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication.

5. Conditions générales

Le port d'un casque audio est obligatoire pour l'écoute de documents audio et vidéo.

Les médiathèques ne pourront pas être tenues pour responsables des pertes de données de l'utilisateur.

Le non-respect des règles inscrites dans la charte numérique entraînera la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des outils numériques.

AUTORISATION PARENTALE – SERVICES NUMERIQUES

UTILISATEUR des services numériques

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Résidence secondaire (usagers saisonniers) :

.....

.....

REPRESENTANT LEGAL

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse du représentant : si même adresse cocher

.....

.....

Tél. :

SIGNATURE DU REPESENTANT LEGAL :

A Figeac, le